

Communauté de Communes  
Sud Côte Chalonnaise

Villeneuve-en-Montagne

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015  
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre  
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général



Vu la délibération  
N°2022-11-08 approuvant  
le PLUI le 18 novembre  
2022,  
Monsieur Antoine  
RASCIAL, Président de la  
c.c.s.c.c.



Plan au 1:7 000

ZONAGE

- Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens
- Uj : Secteur urbain de jardin
- A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole
- N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible des milieux naturels
- Ni : Secteur dédié aux activités d'hébergement et de loisirs
- Nin : Secteur dédié aux activités d'hébergement et de loisirs au sein duquel les constructions nouvelles sont interdites
- Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques des espaces naturels

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

- Haies à protéger et/ou à valoriser
- Ripisylve à protéger et/ou à valoriser
- Zone humide protégée
- Patrimoine naturel divers à protéger et/ou à valoriser

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

- Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

- Changement de destination (Art. L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (Art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

CONTRAINTES

- Périmètre de nuisance lié à la RCEA

CONTEXTE

- Route Centre Europe Atlantique (RCEA)
- Limite communale
- Bâtiment du cadastre
- Parcelle cadastrale
- Cimetière
- Hydrographie

| Numéro d'ER | Motif                                                  | Surface en m² |
|-------------|--------------------------------------------------------|---------------|
| 55          | Création d'équipements collectifs dont salle communale | 2217          |

0 100 200 300 400 500 m

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND

